



Plan Local d'Urbanisme d'Aubigny-au-Bac

Compte-rendu de la réunion diagnostic agricole du 17 mai 2016

Le compte-rendu ne fait état que des remarques apportées.

Ordre du jour

L'objet de la réunion était de réaliser le diagnostic agricole du PLU en concertation avec les agriculteurs de la commune. L'objectif était de collecter toutes les données concernant les exploitations agricoles (bâtiments, accès à préserver, projet de construction ou de diversification...), pour prendre en compte les enjeux liés à l'activité et assurer la pérennisation des exploitations.

Au préalable, le bureau d'études explique la procédure du Plan Local d'Urbanisme et la nécessité d'une concertation avec le monde agricole.

Les activités agricoles

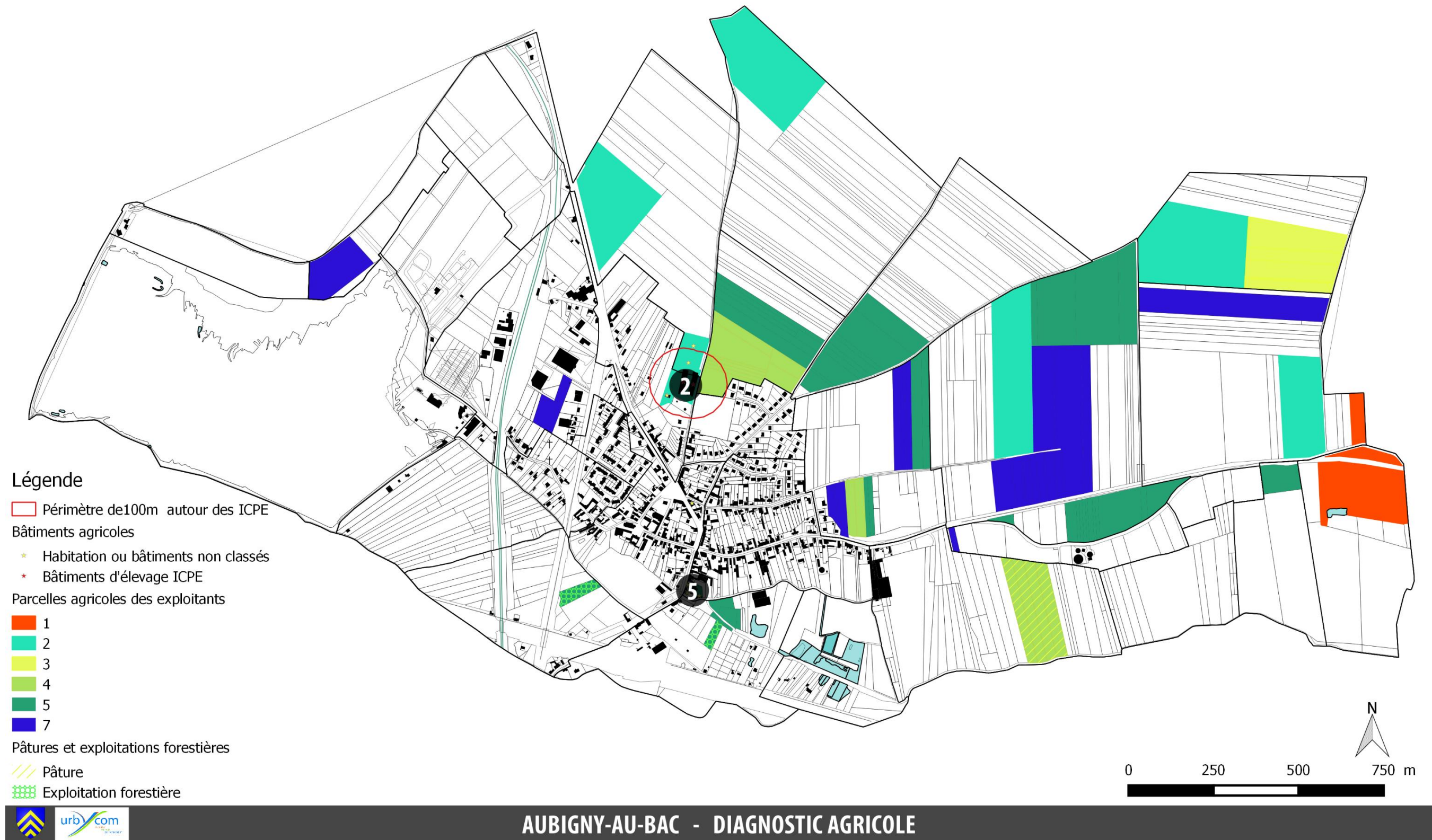
6 sièges d'exploitations agricoles sont représentés lors de la réunion, dont deux d'Aubigny-Au-Bac.

L'activité agricole en 2016

Le tableau ci-dessous reprend les éléments communiqués au bureau d'études.

Numéro de l'exploitation	Type d'exploitation	Localisation du siège	Surface totale Exploitée	Surface totale exploitée sur la commune	Projet connu	Installation classée (ICPE)
1	Céréales, jachère	Féchain	114 ha	4 ha	-	non
2	Céréales, betteraves et autres, élevage (aviculture : 2000 m²)	Aubigny-au-Bac	129 ha	29 ha	-	ICPE
3	Polyculture	Fressies	131.5 ha	5.4 ha	-	non
4	Céréales, arboriculture, fourrage, jachère, élevage (26 vaches allaitantes)	Brunémont	71 ha	8.7 ha (3.7 ha de prairies)	Volonté d'arrêter progressivement l'activité d'élevage	RSD (pas de bâtiment sur la commune)
5	Céréales, fourrage, jachère, élevage d'ovins (30 têtes à Wasnes)	Wasnes-Au-Bac	63 ha	23 ha (0.64 de forêt)	Diversification et augmentation du cheptel ovin + création de l'agroforesterie	RSD et ICPE à Wasnes-au-Bac
6 (retraité)		Aubigny-au-Bac			-	non
7 (absent lors de la réunion)	Céréales, jachère	Aubigny-au-Bac	21 ha	18 ha	Départ en retraite et cessation d'activité	non

La carte suivante repère les sièges d'exploitation de la commune (à partir des éléments fournis), ainsi que les parcelles exploitées par agriculteur et connues au moment de la réalisation du diagnostic agricole. Les périmètres de réciprocity des bâtiments classés ICPE apparaissent en rouge. Il s'agit de périmètres évolutifs de 100m. Enfin, les parcelles hachurées en jaune sont les pâtures ou prairies, pouvant servir à l'activité d'élevage, et les parcelles à motif de ronds verts sont les exploitations forestières existantes ou en projet de développement.



Zoom sur l'exploitation numéro 1 :

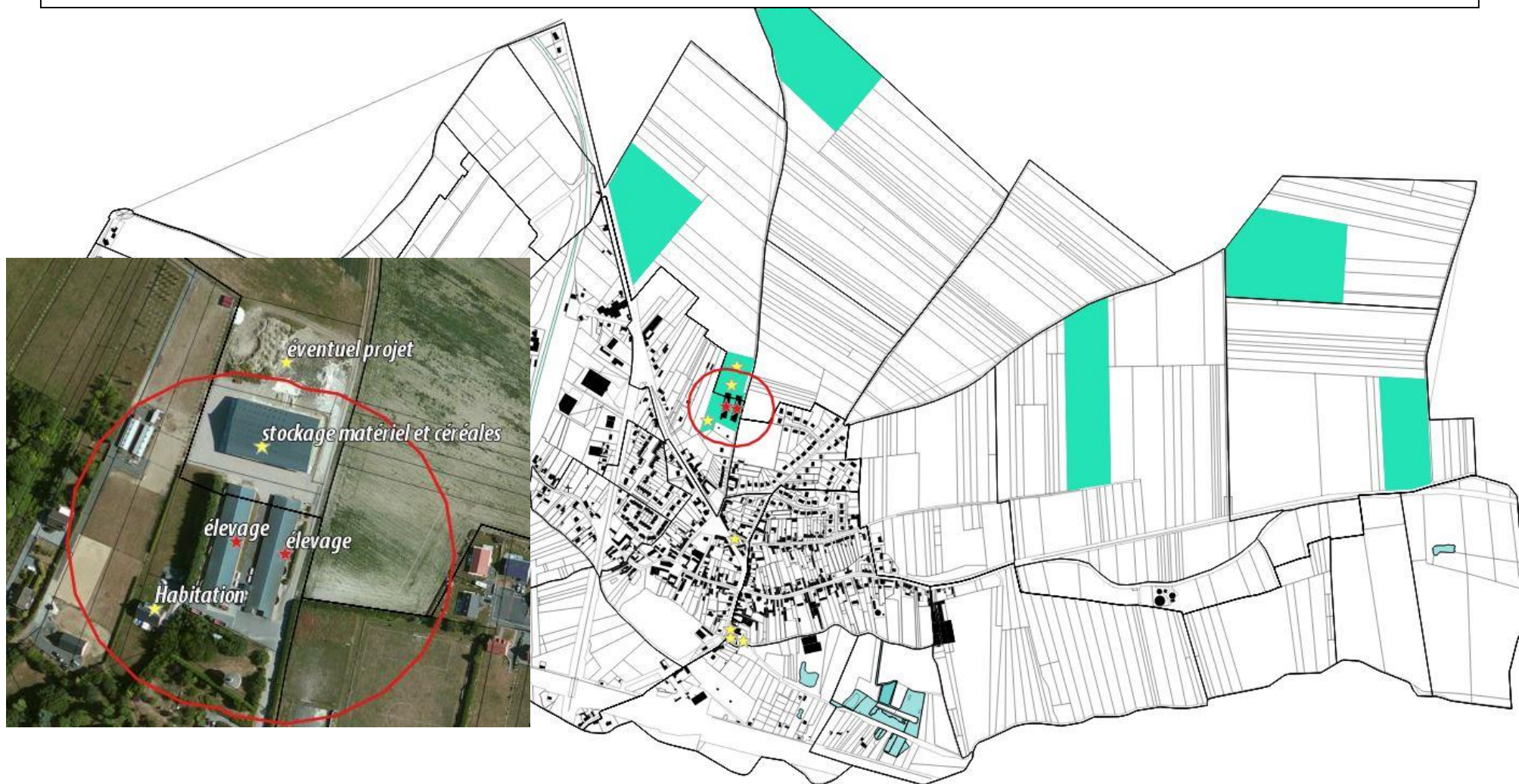
Cet exploitant agricole exerce son activité dans le cadre d'une EARL, dont le siège se trouve à Féchain. Il est propriétaire du foncier qu'il exploite, soit 114 hectares, dont 4 ha de champs cultivés sur la commune. Son siège et l'ensemble de ses bâtiments agricoles se trouvent à Féchain. Les terres qu'il exploite se trouvent en limite Est d'Aubigny-au-Bac et sont donc éloignées du tissu urbain existant. Il souhaite maintenir son exploitation et en assurer la succession à ses enfants ou associés.



Zoom sur l'exploitation numéro 2 :

Cet exploitant agricole exerce son activité depuis 1989 dans le cadre d'une EARL et d'une SCEA. Il est en partie propriétaire du foncier qu'il exploite, soit 129 hectares, dont 29 ha de champs cultivés sur la commune. Les terres qu'il exploite sont éparpillées sur l'ensemble du territoire Aubigny-au-Bac mais se trouvent relativement éloignées du tissu urbain existant. Il exerce également une activité d'élevage avicole (2000m²). Ses deux bâtiments d'élevage se trouvent en bordure de tissu urbain, près du terrain de sport. Ils sont soumis au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : un périmètre évolutif de 100m autour des bâtiments d'élevage figure sur la carte, en rouge.

Il souhaite maintenir son exploitation et en assurer la succession à ses enfants ou associés.



Zoom sur l'exploitation numéro 3 :

Cet exploitant agricole exerce son activité depuis 1974 dans le cadre de son entreprise individuelle, dont le siège se trouve à Fressies. Il exploite 129.4 hectares, dont 5.4 ha de champs cultivés sur la commune. Les terres qu'il exploite se trouvent en frange Est d'Aubigny-au-Bac et sont donc éloignées du tissu urbain existant. Il n'a pas de bâtiment agricole sur la commune. Il souhaite maintenir son exploitation et en assurer la succession à ses enfants ou associés.



Zoom sur l'exploitation numéro 4 :

Cet exploitant agricole exerce son activité depuis 2012 dans le cadre de son entreprise individuelle, dont le siège se trouve à Brunémont. Il est en partie propriétaire et en partie locataire du foncier qu'il exploite, soit 71.7 hectares, dont **8.68 ha sur la commune**. Il exploite **3.68 ha de pâtures** sur la commune, et 5 ha de champs cultivés. Les terres qu'il exploite sont relativement éparpillées entre le nord et le sud-est d'Aubigny-au-Bac. Une partie des terres se trouvent en bordure nord du tissu urbain existant.

Il exerce une activité d'élevage, en dehors d'Aubigny-au-Bac, et n'a pas de bâtiment agricole sur la commune. Il souhaite diversifier son activité par de la vente par distributeur automatique, sur la commune de Brunémont. Il envisage d'arrêter progressivement son activité d'élevage et de se regrouper avec d'autres exploitants pour l'achat de matériel.



Zoom sur l'exploitation numéro 5 :

Cet exploitant agricole exerce son activité depuis 1985 dans le cadre d'une EARL et depuis 2012 dans le cadre de son entreprise individuelle, dont le siège se trouve à Wasnes-au-Bac. Il est en partie propriétaire et en partie locataire du foncier qu'il exploite, soit 63 hectares, dont **23 ha sur la commune**. **0.64 ha sont consacrés à une activité d'exploitation forestière**. Les terres qu'il exploite sont relativement éparpillées entre le nord et l'Est d'Aubigny-au-Bac. Une partie des terres se trouve en bordure nord du tissu urbain existant.

Il exerce une activité d'élevage d'ovins, en dehors d'Aubigny-au-Bac : il n'a pas de bâtiment d'élevage sur la commune, seulement des bâtiments agricoles annexes. Il envisage d'augmenter son cheptel ovin sur la commune de Wasnes-au-Bac et a pour projet la création d'une agroforesterie.



Zoom sur l'exploitation numéro 7 :

Cet exploitant agricole exerce son activité depuis 1992 dans le cadre de son entreprise individuelle, dont le siège se trouve à Aubigny-au-Bac. Il est propriétaire du foncier qu'il exploite, soit 21 hectares, dont **18 ha de champs cultivés sur la commune.**

Les terres qu'il exploite sont éparpillées sur l'ensemble du territoire d'Aubigny-au-Bac. Une partie des terres se trouve en bordure est du tissu urbain existant, et une autre partie se trouve dans la zone d'activités, entre la RD et la voie ferrée.

Il prévoit son départ à la retraite et sa cessation d'activité.



En conclusion, aucune terre agricole n'est considérée comme « à enjeu » vis-à-vis de l'activité agricole :

- aucun témoignage de difficulté dans l'activité n'a été recueilli lors de la concertation ;
- aucune pâture attenante indispensable à l'exploitation n'est détectée.